



SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE
ET DE SECOURS

DÉLIBÉRATION N°5 CASDIS DU 26 MARS 2025

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20250326-5

CESSION DE VEHICULE

Sur convocation du 21 février 2025, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le mercredi 26 mars 2025 à 14h30.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI (en visioconférence), Monsieur Régis VILLEPONTOUX (en visioconférence), Monsieur Christian PONS, Madame Véronique CHASSAIN (en visioconférence), Madame Françoise LAPERGUE (en visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Alfred TERLIZZI (en visioconférence), Madame Dominique BIZAT (en visioconférence), Monsieur Pierre MOLES (en visioconférence), Madame Anne LAPORTERIE

Avec voix consultative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Monsieur Denis CHOPIN, Sergent-chef Vincent PIGOT, Commandant Clément RENAUD, Colonel Patrick MAGRY, Adjudant-chef Stéphane BERGOUGNOUX

Assistaient également :

Madame Elodie JEURISSEN, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Madame MACHADO ALVES Christine, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame la Préfète du Lot Claire RAULIN, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Madame Marie Ange MAGRE

Etaient absents / excusés :

Madame VACOSSIN Amélie, Monsieur Jean Luc MARX, Monsieur Jean Claude SAUVIER, Madame Martine HILT, Madame Marie José SOURSOU, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean Luc ESTRADEL, Sergent-chef Anais AHFIR, Monsieur Claude VIGIE, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur DUHAMEL Mathieu, Madame Edith LAGARDE, Madame Catherine MARLAS, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Jean Marie COURTIN, Caporal Marion SANZ, Madame Laurence MAGINOT, Madame Caroline MEY FAU

Vu les articles L.1424-1, L 1424-27 alinéa 4, L 1618-2 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot

Considérant que depuis 2023, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot a conclu un partenariat avec l'Association des Pompiers Volontaires de la Cruz Verde, basée à Vila Real, au Portugal. Ce partenariat a pris la forme d'un protocole de coopération décentralisée, dont l'objectif est de renforcer les liens entre les deux entités tout en favorisant le partage de compétences, de matériel et d'expériences.

Dans ce cadre, le SDIS du Lot s'est engagé à soutenir l'association portugaise, notamment en matière de renforcement des capacités opérationnelles et logistiques. La vente d'un véhicule de secours routier (VSR) pour 20 000 € s'inscrit dans cette volonté de coopération et de solidarité internationale, visant à améliorer les conditions d'intervention des pompiers de Vila Real.

Le VSR est cédé à l'association des pompiers de la Cruz Verde pour 20 000 €.

IMPUTATION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	IMMAT	ANNEE D'ACQUISIT°	DUREE AMORTISSEMENT	VO	VNC au 31/12/2025
21561	2747+2791	VSR	7560JS	2000	20	121 454,98	-

Le CASDIS, après en avoir délibéré, autorise le Président :

- à sortir de l'actif le bien susmentionné et à passer les écritures correspondantes ;
- à vendre le bien susmentionné et à encaisser la recette correspondante.

Détail du vote :

Présents : 10
 votants : 10
 Pour : 10
 Contre : 00
 Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 26 mars 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>